

Règlement du Prix TERRITORIA 2022

valorisant l'innovation dans les territoires

Date limite d'envoi des dossiers : 1^{er} juillet 2022

Article 1. Les candidats

Le Prix TERRITORIA 2022 est ouvert aux :

- Collectivités territoriales
- Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Etablissements publics de coopération culturelle (EPCC)
- Mairies d'arrondissement (pour Paris, Lyon et Marseille)
- Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS)
- Tous les syndicats regroupant ces structures publiques.

Article 2. Le dossier

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

1. **un dossier** pour chaque innovation candidate, à télécharger sur le site de TERRITORIA, comprenant au minimum la fiche d'inscription, la fiche de synthèse et une illustration de la réalisation candidate.
2. **un bon de commande** (*si nécessaire dans la collectivité pour la facturation*) pour les droits de dossier : 160 € TTC pour le premier dossier candidat et 130 € TTC pour les suivants.

Tout document complémentaire, numérisé, qui permettra au Jury de mieux apprécier la réalisation innovante candidate est le bienvenu.

Important : *Les auteurs candidats devront s'assurer de l'accord préalable de tout tiers pouvant être impliqué moralement dans la réalisation et la diffusion des dossiers présentés. La remise d'un dossier candidat autorise l'Observatoire National de l'Innovation Publique à le publier et à le diffuser, en tout ou en partie. Il est conseillé au candidat porteur d'une idée nouvelle et originale de se prémunir contre tout risque d'utilisation abusive en la protégeant légalement. Les coordonnées personnelles ne sont transmises qu'avec l'accord des candidats.*

Article 3. L'envoi du dossier

Le dossier entièrement numérisé doit être envoyé à : contact@observatoireterritoria.fr

Les éventuels compléments de dossier sur clé USB doivent être postés (en courrier simple dans une enveloppe protégée) à :

Observatoire **TERRITORIA** - 18 avenue de l'Opéra - 75001 Paris.

Article 4. Les domaines de participation au Prix TERRITORIA 2022

Le Prix TERRITORIA concerne **tous** les domaines d'innovation dans les territoires. Toutes les précisions concernant ces domaines et les initiatives innovantes susceptibles d'y être rattachées sont développées sur le site internet www.observatoireterritoria.fr.

Article 5. Le jury

Les dossiers candidats seront appréciés au regard des critères de l'Observatoire National de l'Innovation Publique :

- la qualité novatrice des travaux,
- la capacité à être transposé à d'autres collectivités,
- la bonne utilisation des deniers publics.

Pour chaque domaine d'innovation, un Comité d'experts sera constitué avec les partenaires de l'Observatoire TERRITORIA, entreprises, médias ou associations, experts du domaine concerné, qui parrainent les TERRITORIA 2022 :

AMF, CNFPT, Engie, Orange, Bouygues ES, Groupe FDJ, Image in France, Sodexo, SMACL Assurances, MNT, Transdev, KPMG, FESP, FimbACTE, Eco Maires, Unicef, Editions Sorman, Editions WEKA.

Ces comités d'experts effectueront en septembre la présélection des dossiers, selon les critères TERRITORIA. Les dossiers seront présentés en octobre au jury du Prix TERRITORIA 2022.

Le Jury du Prix TERRITORIA 2022 pourra attribuer un TERRITORIA Or, un TERRITORIA Argent, un TERRITORIA Bronze, ou n'accorder aucun TERRITORIA dans les domaines suivants :

Aménagement et urbanisme, Attractivité territoriale, Civisme et citoyenneté, Communication, Culture et patrimoine, Ecologie et environnement, Economie circulaire, Enfants et adolescents, Gouvernance, Innovation managériale, Mobilité, Pilotage et évaluation, Prévention, Qualité de vie, Sport, Lien social, Ressources humaines, Riposte territoriale Covid, Territoires innovants, Transformation numérique, Transition énergétique, Services aux personnes.

Par ailleurs, après analyse des dossiers candidats, **le jury se réserve le droit de modifier le domaine de participation d'un dossier et/ou de créer de nouveaux domaines pour prendre en compte l'actualité de l'innovation.**

Tous les candidats seront immédiatement informés des décisions du Jury qui seront sans appel.

Article 6. Les Prix des partenaires du Prix TERRITORIA 2022

- Parmi les **Trophées Eco actions 2022**, organisés par les Eco Maires, le Trophée de l'**Innovation** sera décerné par l'Observatoire TERRITORIA. Inscriptions et renseignements sur le site www.ecomaires.com
- Dans le cadre de **FIMBACTE 2022** sera décerné un **Prix spécial TERRITORIA Innovation publique** : Inscriptions et renseignements sur le site www.fimbacte.com

Article 7. Les lauréats du Prix TERRITORIA 2022

Les Trophées du Prix TERRITORIA 2022 seront remis aux lauréats en **novembre**, dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat.

Les lauréats autorisent la transmission de leur dossier à la presse et à d'autres collectivités. Ils verront, en particulier, leurs initiatives valorisées sur le site et la newsletter de l'Observatoire TERRITORIA ainsi que dans les publications de ses partenaires.

Les « parrains » des TERRITORIA, tous experts dans leur domaine, pourront leur proposer **un suivi de leur réalisation pendant une année** et le retour d'expérience pourra être valorisé lors des rencontres organisées par l'Observatoire TERRITORIA l'année suivante.

Tous les lauréats pourront également adhérer au « **Club des innovateurs TERRITORIA** » - réservé aux seules collectivités ayant été primées par l'Observatoire TERRITORIA - pour y partager les expériences de ses membres et bénéficier de ses prestations.

Article 8. Acceptation des conditions de participation

Le seul fait de participer implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de tous les articles de ce règlement. Toute indication inexacte de la part d'un candidat sur son identité, son statut ou la réalité de la réalisation candidate entraînera de plein droit l'annulation pure et simple de sa participation.

Les institutions, associations, entreprises et médias qui soutiennent l'Observatoire National de l'Innovation Publique et le Prix TERRITORIA 2022

Sénat, Ministère de la Cohésion des territoires, AMF, Eco-Maires, ADF, ADCF, APVF, Régions de France, Villes de France, AMRF, Ville et Banlieue, France Urbaine, ACCD'OM, UNICEF, Caisse des Dépôts, ENGIE, Evesa, Orange, BOUYGUES Energies & Services, Editions WEKA, FDJ, FESP, SMACL assurances, MNT, Transdev, Sodexo, Sogeres, Image in France, Séance Publique, KPMG, Groupe BEDC, Monnaie de Paris, Mercure local, DEXTERA, DIRCAB, CNFPT, SNDGCT, AITF, ATTF, EUROPA, Action Cœur de Ville, Territoires audacieux, Bleu Blanc Zèbre, FIMBACTE, Maires de France, La Lettre du Maire, Environnement local, La Lettre de l'Employeur territorial, La Revue Parlementaire, La Lettre du Secteur Public, Alliancy Le mag, DG Interface, Paroles d'élus, Public Sénat, Zepros, Cercle Colbert.